

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/08/2026 - 4462 - 2023 B 00976 - 982 001 018 - A-Z MECA

FIDUCIAL EXPERTISE
2 RUE BERNARD PALISSY
BP 60044
41100 VENDOME
0254774239

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions convenues avec notre client

SAS A-Z MECA

nous avons réalisé une mission de participation à l'établissement des comptes annuels relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent notamment par les données suivantes :

- Total du bilan :	159 508,81 euros
- Chiffre d'affaires :	271 993,08 euros
- Résultat net :	16 742,24 euros.

Notre mission s'inscrit dans la catégorie des "Missions sans assurance - Autres prestations fournies à l'entité" définies dans le cadre de référence des missions du professionnel de l'expertise comptable et par le schéma général du référentiel normatif et déontologique de l'Ordre des experts-comptables publiés par arrêté ministériel du 17 juillet 2019.

Nos obligations et interventions se sont exercées dans les limites des diligences de la mission de présentation de comptes définies par l'Ordre des experts-comptables.

Nos travaux ont été réalisés à partir des pièces, documents et informations fournis par notre client.

A VENDOME
Le 02/05/2026

Pour Fiducial Expertise

Sandra HUET
Directeur de Région

Pour Fiducial Expertise

Virginie PAJON
Directeur d'Agence

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds Commercial	43 824		43 824	43 824
Autres immo.incorp.,avances & acptes	1 631	588	1 043	1 369
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage	43 515	7 661	35 854	22 736
Autres immobilisations corporelles	23 427	8 772	14 655	17 662
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Autres immobilisations financières				
Total	112 412	17 021	95 392	85 607
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnement				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 823		3 823	4 623
Avances & acptes versés/commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	321		321	1 707
Fournisseurs débiteurs	2 224		2 224	2 658
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 763		2 763	2 980
Autres créances				
Charges constatées d'avance	1 124		1 124	2 250
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	53 861		53 861	32 070
Total	64 117		64 117	46 287
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des emprunts				
Ecart de conversion actif et différence d'éval.				
Total				
TOTAL ACTIF	176 530	17 021	159 509	131 894

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 813	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	16 742	9 313
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	36 056	19 313
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		86 064
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 221	13 506
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	383	
. Organismes sociaux	2 488	5 746
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 317	1 643
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	734	3 827
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	3	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 842	
Autres dettes	86 268	
Produits constatés d'avance	1 197	1 795
Total	123 453	112 581
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation		
TOTAL PASSIF	159 509	131 894

DENOMINATION SOCIALE

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros

**Siège social : SAS A-Z MECA
6 Les Maillardières, 41800 Saint Arnoult
RCS 982 001 018 RCS Blois**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/06/2026

Le 20/06/2026,
A 18 heures,

Les associés de la société SAS A-Z MECA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par e-mail adressé à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Angelo Zanello, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêtés au 31/12/2025,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Rapport de gestion du Président,**
- **Rapport de Fiducial Expertise sur les comptes de l'exercice,**
- **Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,**
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2024 et quitus au Président,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport de Fiducial Expertise, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire approuve, conformément aux dispositions de l'article 1843 du Code civil et l'article L210-6 du Code de commerce, les opérations réalisées ainsi que les actes et engagements pris par Angelo Zanello en qualité de fondateur de la Société pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés tels que listés dans l'état

annexé au présent procès-verbal. Elle décide que la Société reprendra à son compte tous ces actes, engagements et opérations comme si elle-même les avait passés dès son origine.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 742,24 Euros de la manière suivante :

500 Euros à la réserve légale
16 242,24 Euros aux autres réserves

L'Assemblée Générale décide d'affecter 0 Euros au titre de la distribution de dividendes aux associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant la présence de conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, prend acte du salaire brut annuel de 38 400 euros de Angelo zanello et prend acte du salaire brut annuel de 4573,72 euros de François Balay, pour l'année 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIR POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

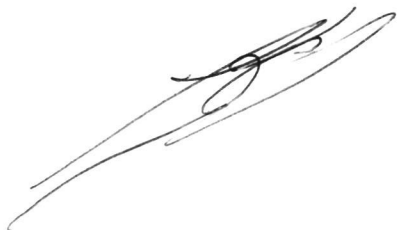
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures....

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Fait à Saint Arnoult (41)
le 20/06/2026

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le Président'.